



FICHES "REPÈRES" DU RSU 2020

Communes de 1500 à 5000 habitants en Seine-Maritime

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

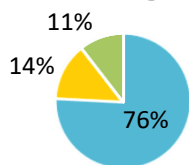
TAUX DE RETOUR

84%

57 communes ont transmis leur RSU sur 68 recensées dans le département.
2237 agents recensés dans ces collectivités dont 1696 fonctionnaires, 305 contractuels et 236 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

76% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents

	Minimum	Maximum	Effectif moyen
Fonctionnaires	9	151	30
Contractuels permanents	0	26	5
Contractuels non permanents	0	24	4



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 11 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 57 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

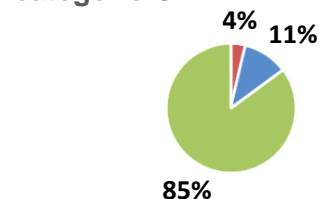
22 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

56% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	21%	13%	20%	7
Technique	58%	49%	56%	20
Culturelle	4%	11%	5%	2
Sportive	0%	0%	0%	0
Médico-sociale	7%	8%	8%	3
Police	2%		2%	1
Incendie				0
Animation	6%	18%	8%	3
Total	100%	100%	100%	35

85% d'agents relevant de la catégorie C



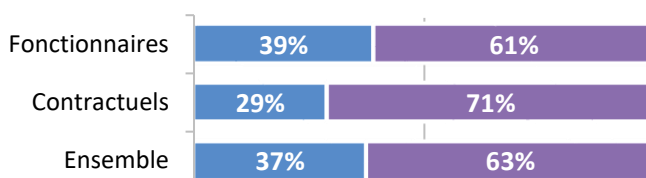
Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	1
Catégorie B	4
Catégorie C	30

Effectif moyen



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 63%

■ Hommes
■ Femmes

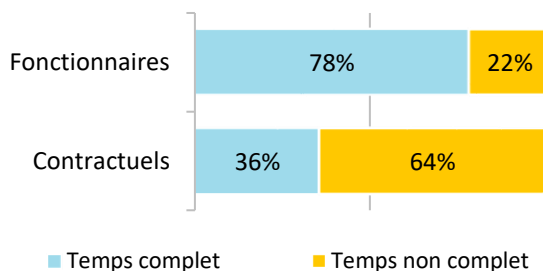


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques représente 50%

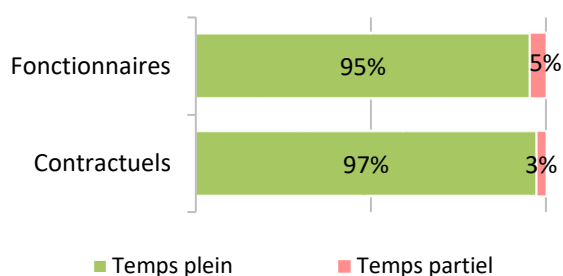
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	50%
Adjointes administratifs	12%
Adjointes d'animation	7%
ATSEM	5%
Rédacteurs	5%

Temps de travail des agents permanents

- 78% des fonctionnaires à temps complet contre 36% des contractuels



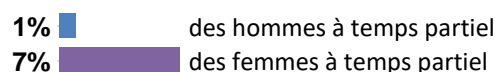
- 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 3% des contractuels



- Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	58%	91%
Animation	35%	91%
Médico-sociale	28%	44%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



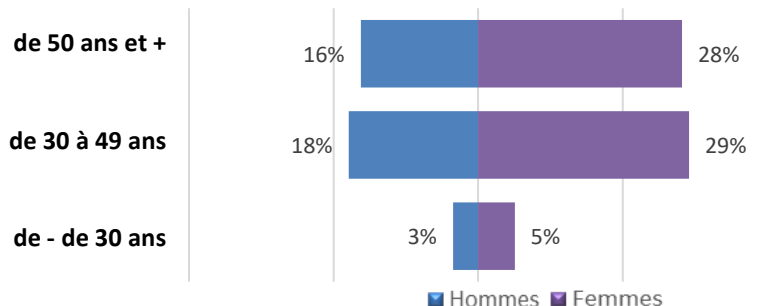
Pyramide des âges

- En moyenne, les agents des Communes de 1500 à 5000 habitants en Seine-Maritime ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,98
Contractuels permanents	40,25
Ensemble des permanents	46,83
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	36,02



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

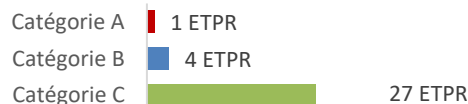
Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 35 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 28 fonctionnaires
- > 4 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



- 62 833 heures rémunérées en 2020 par collectivité

Positions particulières

En moyenne par collectivité :

- > Moins d'un agent mis à disposition dans une autre structure
- > Moins d'un agent en congés parental

- > Moins d'un agent détaché au sein de la collectivité
- > Moins d'un agent détaché dans une autre structure
- > Moins d'un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- En 2020, 4 arrivées d'agents permanents et 3 départs en moyenne par collectivité

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019	Effectif physique au 31/12/2020
35 agents	35 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020		
Fonctionnaires	↘	-0,6%
Contractuels	↗	8,5%
Ensemble	↗	0,7%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	47%
Départ à la retraite	29%
Mutation	8%
Démission	8%
Mise en disponibilité	3%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	38%
Remplacements (contractuels)	29%
Intégration directe	14%
Recrutement direct	9%
Voie de mutation	9%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- Moins d'un agent a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

Aucun agent nommé à la suite d'un concours

0,5 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,1 % des femmes

- 9,1 avancements d'échelon par collectivité

- Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2020

dont 0,2 % femmes et 0,0 % hommes

dont 0,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- 11 sanctions disciplinaires prononcées en 2020 parmi les 57 collectivités concernées

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	7	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	45%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	27%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	27%

Budget et rémunérations



- Les charges de personnel représentent 51,06 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen*	Budget de fonctionnement	2 544 362 €	Charges de personnel*	1 299 278 €	→	Soit 51,06 % des dépenses de fonctionnement
-----------------------	---------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

*Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

Montant moyen - Emplois permanents

Rémunérations annuelles brutes :	813 316 €
Primes et indemnités versées :	98 408 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	9 357 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	4 287 €
Supplément familial de traitement :	8 685 €
Indemnité de résidence :	1 412 €

Montant moyen - Emplois non permanents

Rémunérations annuelles brutes :
36 888 €

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 962 €	40 026 €	34 060 €	31 073 €	25 867 €	20 587 €
Technique	46 010 €	s	36 483 €	31 787 €	24 065 €	19 736 €
Culturelle	39 051 €	s	28 771 €	16 648 €	23 202 €	13 296 €
Sportive			32 847 €	22 283 €		
Médico-sociale	33 514 €	23 260 €		s	24 262 €	18 215 €
Police			34 497 €		32 234 €	
Incendie						
Animation			28 499 €	23 411 €	23 042 €	21 092 €
Toutes filières	49 570 €	34 618 €	33 176 €	22 254 €	24 479 €	19 786 €

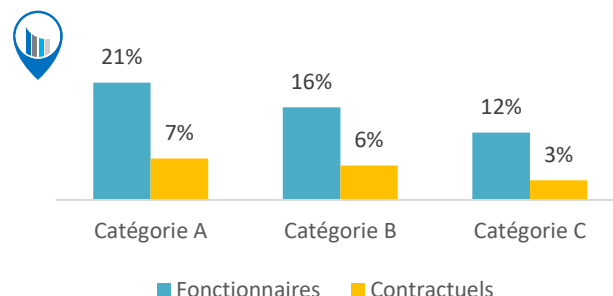
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,1 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	13,04%
Contractuels sur emplois permanents	4,24%
Ensemble	12,10%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



⇒ 96% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 899 heures en moyenne

- Aucune collectivité n'adhère au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

16% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

Absences (Agents présents au 31/12/2020)

En moyenne, 23,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire



> En moyenne, 7,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,21%	1,62%	3,82%	1,09%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,34%	1,95%	5,67%	1,09%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,47%	2,33%	5,84%	1,09%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 32,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

2 accidents* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée

- > 2,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 42 jours d'absence consécutifs par accident du travail

*nombre moyen

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

2 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 87 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 94 % sont en catégorie C*
- ⇒ 4 318 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

* sur les emplois permanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins d'un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

17 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 522 €

Coût par jour de formation : 31 €

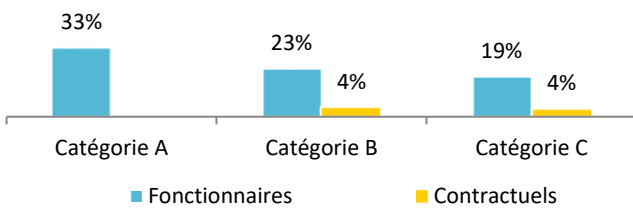
DOCUMENT DE PRÉVENTION

40% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation (Agents présents au 31/12/2020)

- En 2020, 17,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



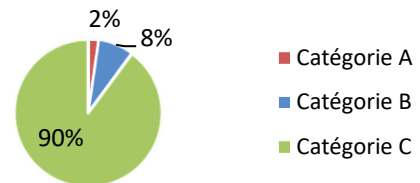
- 9 025 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Autres organismes	23 %
Frais de déplacement	4 %

- 21 jours de formation suivis par les agents permanents par collectivité

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent



Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	71%
Autres organismes	29%
Interne à la collectivité	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	106 170 €	76 314 €
Montant moyen par bénéficiaire	276 €	104 €

- L'action sociale des collectivités

37% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

46% de collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivité

9% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents

63% de collectivités prévoit des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

Relations sociales

- Jours de grève

3,0 jours de grève recensés en moyenne en 2020
14% de collectivités concernées par des jours de grève

- Commissions Administratives Paritaires

- Comité Technique Local

0,6 réunion en moyenne en 2020 dans les collectivités

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2020. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2022

Version 3